

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BERROCAL Frédéric, ROUGER Jacqueline, GUILLABERT Romain, LAVAL Gérard, SUDRE Danielle, BALLESTER Martine, BELVEZE Françoise, BERGES Marie-José

**Absents excusés** : FRESQUET Marie-José qui a donné procuration à BERGES Marie-José, ONCINS Maxime qui a donné procuration à Isabelle GÉA, CARILLO Alain qui a donné procuration à ROUGER Jacqueline, GRANIER Stéphane.

**Absente non excusée** : SERRIS Aurélie

BERROCAL Frédéric a été nommé secrétaire de séance

### **1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 25 Janvier 2022.

### **2°) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021:**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		<b>108085,43</b>		<b>283875,84</b>	<b>0,00</b>	<b>391961,27</b>
Opérations de l'exercice	<b>1343010,86</b>	<b>1342216,23</b>	<b>967347,11</b>	<b>704474,42</b>	<b>2310357,97</b>	<b>2046690,65</b>
TOTAUX	<b>1343010,86</b>	<b>1450301,66</b>	<b>967347,11</b>	<b>988350,26</b>	<b>2310357,97</b>	<b>2438651,92</b>
Résultat de clôture		<b>107290,80</b>		<b>21003,15</b>	<b>0,00</b>	<b>128293,95</b>
Restes à réaliser			<b>183618,00</b>	<b>63750,00</b>	<b>183618,00</b>	<b>63750,00</b>
TOTAUX CUMULES	<b>1343010,86</b>	<b>1450301,66</b>	<b>1150965,11</b>	<b>1052100,26</b>	<b>2493975,97</b>	<b>2502401,92</b>
RESULTATS DEFINITIFS		<b>107290,80</b>		<b>-98864,85</b>		<b>8425,95</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		<b>67994,11</b>		<b>150258,79</b>	<b>0,00</b>	<b>218252,90</b>
Opérations de l'exercice	<b>307238,02</b>	<b>324620,33</b>	<b>134168,25</b>	<b>104095,97</b>	<b>441406,27</b>	<b>428716,30</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>307238,02</b>	<b>392614,44</b>	<b>134168,25</b>	<b>254354,76</b>	<b>441406,27</b>	<b>646969,20</b>
Résultat de clôture		<b>85376,42</b>		<b>120186,51</b>	<b>0,00</b>	<b>205562,93</b>
Restes à réaliser			<b>121016,00</b>		<b>121016,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>307238,02</b>	<b>392614,44</b>	<b>255184,25</b>	<b>254354,76</b>	<b>562422,27</b>	<b>646969,20</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>85376,42</b>		<b>-829,49</b>		<b>84546,93</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. ;

### **3°) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021: BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées ;

Statuant sur l'affectation du résultat de gestion de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **107290.80€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :**

Résultat de fonctionnement

- Excédent d'exploitation : + 107 290,80

Besoin de financement de la section d'investissement

- Excédent d'investissement : + 21 003,15
- Restes à réaliser dépenses : - 183 618,00
- Restes à réaliser recettes : + 63 750,00
- Besoin de financement : - 98 864,85

**Virement à la section d'investissement c/1068 : + 98 864,85**

**Report en fonctionnement c/002 + 8 425,95**

**4°) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021: BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « eau et assainissement » ;

Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées ;

Statuant sur l'affectation du résultat de gestion de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **85 376,42€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :**

Résultat de fonctionnement

• Excédent d'exploitation : + 85 376,42

Besoin de financement de la section d'investissement

• Excédent d'investissement : + 120 186,51

• Restes à réaliser dépenses : - 121 016,00

• Besoin de financement : - 829,49

**Virement à la section d'investissement c/1068 : + 829,49**

**Report en fonctionnement c/002 + 84 546,93**

**5°) Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Général dressé par la Trésorière Municipale**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'année 2021 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2021 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

### **6°) Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget annexe « eau et assainissement » dressé par la Trésorière Municipale**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'année 2021 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- **Déclare que le compte de gestion du Budget annexe « eau et assainissement » dressé pour l'exercice 2021 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

### **7°) MISSION DE DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC**

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. L'éclairage public représente 41% de la facture d'électricité (2<sup>nd</sup> poste après le bâtiment) au niveau national.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;

2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;

3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE).

Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est détaillé dans le bulletin d'adhésion ci-joint.

Le SYADEN se charge de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

**Ouï** cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**-DECIDE** de l'adhésion à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN ;

**-DESIGNE** Mr Romain GUILLABERT en qualité de référent de la commune pour le suivi de la mission diagnostic en éclairage public ;

**-AUTORISE** le SYADEN à accéder à l'ensemble des données de facturations et de consommations des différents comptages liés à l'éclairage public.

**-AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

## **8°/ INFORMATIONS DIVERSES :**

### **1)°NOMINATION D'UN CONSERVATEUR CONSEILLER POUR L'ORGUE CLASSE VINCENT CAVAILLE-COLL DE L'EGLISE SAINT VINCENT DE FABREZAN**

Dans le cadre de la politique de la municipalité de Fabrezan de préserver et mettre en valeur son patrimoine, il s'avère que cette dernière se dote des moyens pour atteindre ses objectifs.

Concernant l'Orgue de l'Église Saint Vincent, construit en 1858 par la manufacture des grandes orgues Vincent Cavallé-Coll de Nîmes, et classé monument historique en 1990, le projet de sa préservation repose sur deux axes :

- sa sauvegarde, par son entretien régulier et la mise en place d'une classe de pianos / orgues
- sa mise en valeur par la programmation d'un Festival annuel d'Orgues et Musique en Corbières

Ainsi la nomination d'un conservateur conseiller va constituer un interlocuteur privilégié pour toute prévision d'interventions (entretien, réparations, restaurations). Il peut être sollicité à titre de consultant dans le cadre de la sélection des facteurs d'orgue. Il signale tout dommage et anomalie de fonctionnement et tient à la disposition du technicien-conseil territorialement compétent et des facteurs d'orgue intervenant sur l'instrument un cahier d'entretien.

Afin d'être en cohésion avec la nomination de l'organiste titulaire par le desservant affectataire et premier utilisateur de l'orgue sous l'autorité de l'Evêché, il est proposé au conseil municipal de nommer comme conservateur conseiller : Monsieur Henri ORMIERES, titulaire actuel de l'Orgue de l'Église Saint Vincent de Fabrezan, diplômé des Conservatoires de Bordeaux et Paris, professeur d'Orgue au sein des Écoles de Musique des Communauté d'Agglomération du Carcassonnais et du Narbonnais, Titulaire actuel du grand orgue de l'église Saint-Vincent de Carcassonne.

### **2°) ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES :**

Mme Jacqueline ROUGER explique qu'il est nécessaire de remplacer un véhicule pour les services techniques. Elle présente deux devis et propose à l'assemblée d'acquérir ce véhicule par le biais d'un

emprunt réalisé auprès du garage. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'un nouveau véhicule par le biais d'un emprunt.

3°) Mr Gérard LAVAL fait le point sur les dossiers et travaux en cours :

- Hameau de Villerouge la Crémade :
  - Rénovation du foyer : la consultation des entreprises est en cours
  - DFCI : les travaux sont terminés
- Travaux à réaliser suite à l'incendie dans le massif de la Peyrouse à Fabrezan :
  - Création de pistes forestières : l'ouverture des plis aura lieu le 4 Avril à 15h30 en présence des services de l'ONF
  - Mme le Maire souligne le travail réalisé par la Commission Extra Municipale sur la biodiversité à préserver suite à l'incendie du mois de Juillet 2021.

4°) Mr Frédéric BERROCAL informe les élus que la réalisation des panneaux destinés à présenter le patrimoine de la commune est en cours.

Il expose également qu'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants est en cours de réalisation.

5°) Mme Marie-José BERGES informe l'assemblée que l'appartement communal réservé à l'accueil d'une famille d'ukrainiens a été rénové par les services techniques municipaux, et suite à l'appel aux dons pour l'équiper, l'appartement est prêt et disponible.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'un « concert pour l'Ukraine » aura lieu le dimanche 3 Avril à 15h30 à l'espace culturel de Ferrals Les Corbières.

6°) Mr Romain GUILLABERT fait le point sur les dossiers en cours :

- Un programme pluriannuel de travaux a été proposé à la commission travaux
- La consultation pour le choix d'un bureau d'études missionné pour le suivi de la construction du nouveau réservoir est en cours
- Le bureau d'études SAI, en charge de la rénovation énergétique des bâtiments, a présenté un projet de rénovation pour la salle des fêtes supérieur à l'enveloppe retenue pour la demande de subvention. La commission se réunira pour la suite réservée à ce projet.
- L'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques a été sollicitée auprès des services du SYADEN

7°) Mme le Maire précise que la réunion en présence des Personnes Publiques Associées concernant la révision du PLU en cours, a eu lieu le 22 Mars en présence des services de la DDTM, de l'ABF et de la CCRLCM. La présentation du projet a reçu un accueil plutôt favorable.

La séance est levée à 22H45.